

AMAP de VIGNEUX DE BRETAGNE

Contrat « Farines »

Je, soussigné(e) M., Mme..... demeurant à
(adresse)..... (CP, Ville).....
(e-mail)..... (tél portable)

Souscris un contrat « Farines » avec M. Clément LECOQ La Tindière - 44390 Nort-sur-Erdre, producteur de produits céréaliers.

1/Durée du contrat, lieu et dates de livraison

Ce contrat engage l'amapien et le producteur sur la période du 14 Décembre 2021 au 23 Aout 2022, à raison d'environ une livraison toutes les 12 semaines.

Les livraisons auront lieu de 18h30 à 19h30 sur le lieu de distribution de l'AMAP les mardis **14/12, 08/03, 31/05, 23/08.**

2/Types et tarifs

Deux farines seront proposées en vrac à chaque distribution.

Farine de Froment T80 : 2 euros/kg
Farine de Sarrasin : 3,80 euros/kg

3/Engagements du producteur

Je m'engage à fournir des produits provenant de ma ferme
- menée selon le règlement de l'Agriculture Biologique.
- dans le respect de la réglementation sanitaire,
Je serai *régulièrement* présent sur le lieu de distribution.

4/Engagements de l'amapien

-J'ai pris connaissance de la charte des AMAP et adhère à ses principes.
-Je m'engage sur une commande minimale de 1kg à chaque distribution, dont le montant global est réglable en un ou deux chèques. Le 2e chèque sera débité en avril 2022.
- J'établis mon règlement à l'ordre de « Clément Lecoq », après estimation de ma consommation sur 12 mois. Un complément sera demandé en cours de contrat si le montant réel de mes commandes dépasse l'estimation initiale de début de contrat. Je m'engage à ce que mon solde ne soit jamais débiteur. En fin de contrat, le solde créditeur pourra être reporté sur le contrat suivant. En revanche il ne pourra pas être remboursé.
-Je pourrai modifier ma commande avant chaque distribution.
- Quand je ne peux pas venir, je m'arrange avec quelqu'un qui prendra mon panier. Les paniers non retirés ne sont pas remboursés.
-J'autorise le producteur à produire de la farine avec du blé fourni par des producteurs dignes de confiance, travaillant conformément au label « AB ».
- Je veille à apporter des contenants.
-Je participe à une permanence dans l'année.

Fait le

Le Producteur

Le Contractant